

En exercice	13
Présents	10
Votants	11

C.C.A.S.
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 17 h 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LYS, Président.

Date de convocation : 07/03/2023

Présents : Jacques LYS, Liliane GOMMET, Martine GUILLOT, Philippe HENAULT, Marthe JANDRAIN, Elisabeth LYS, Danièle MARCHAND, Sylvie MAYEUR, Sophie PERRON, Fabienne OUVRARD.

Absentes excusées : Isabelle HAMBLI, Anne-Marie GRENIER (pouvoir à Mme Elisabeth LYS), Lyliane MEYER.

Secrétaire de séance : Elisabeth LYS

Ordre du jour :

- Arrêt du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023
- Vote du Compte de Gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 2022
- Vote du Budget 2023
- Règlement intérieur des aides facultatives
- Aide et suivi de dossier
- Calendrier des visites d'anniversaire
- Cadeau naissance
- Heure Civique
- Questions diverses

Mme JANDRAIN procède à l'appel des membres du conseil d'administration qui accepte la désignation de Mme Elisabeth LYS en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2023 :

Aucune remarque n'est apportée par les membres concernant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 janvier 2023 et ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte de Gestion 2022 (Délibération n° 2023-03) :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil d'Administration, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Vote du Compte Administratif 2022 (Délibération n° 2023-04) :

Le Conseil d'administration réuni, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par Madame Marthe JANDRAIN, Vice-Présidente du CCAS, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<u>Section de fonctionnement</u>	
▪ Recettes de l'exercice	6 000,00 €
▪ Dépenses de l'exercice	6 504,88 €
Déficit de l'exercice	- 504,88 €
▪ Excédent antérieur reporté	3 731.64 €
Excédent cumulé	3 226,76 €
<u>Section d'investissement</u>	
▪ Recettes de l'exercice	0,00 €
▪ Dépenses de l'exercice	0,00 €
Déficit de l'exercice	0,00 €
▪ Excédent antérieur reporté	0,00 €
Excédent cumulé	0,00 €

Vote du Budget 2023 (Délibération n° 2023-05)

La Vice-Présidente présente le Budget Primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT : 7 226,76 €

Section d'INVESTISSEMENT : 0,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte** le Budget Primitif de l'exercice 2023.

Règlement intérieur des aides facultatives (Délibération n° 2023-07)

Afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes d'aides sollicitées par les personnes de la commune, Mme JANDRAIN suggère au Conseil d'Administration un "Règlement Intérieur des Aides Facultatives" propre au CCAS de Breuillet.

Le document est soumis à l'approbation du CA avant application.

Le Règlement Intérieur des Aides Facultatives est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aide et suivi de dossiers :

Dossier P: (Délibération n° 2023-06)

Le dossier d'une personne de Breuillet présente de lourdes difficultés financières et Mme Jandrain demande au conseil d'administration d'apporter une aide à la facture d'électricité.

Le Conseil d'Administration décide de prendre en charge, dans le cadre du dispositif « Solidarité EDF », l'échéance du mois d'avril du 05/04/2023 d'un montant de 123,00€.

Le montant de cette dépense sera réglé directement à EDF et prélevé à l'article 6568 du budget C.C.A.S. 2023.

Plusieurs autres dossiers concernant des personnes de Breuillet en difficulté ont été présentés et soumis pour avis aux membres du Conseil d'Administration.

En respect de la loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), ces dossiers ne sont pas exposés sur le compte rendu du procès-verbal.

Calendrier des visites d'anniversaire

Le planning des anniversaires des mois de mai, juin est mis en place.

Cadeau naissance

Mme Parthenay a proposé à Mme Jandrain, pour les cadeaux de naissance, (à titre gracieux) de broder des serviettes de toilettes au prénom, poids et date de naissance des nouveaux nés de Breuillet.

Cette idée est retenue par le Conseil d'Administration qui l'accepte à l'unanimité.

Heure Civique

Mme Jandrain propose de mettre en place sur Breuillet "L'Heure Civique" qui consiste à inciter les breuilletons qui le souhaitent- à donner une heure par mois de leur temps au profit des personnes qui auraient besoin de services divers.

Un contact avec l'organisateur de l'Heure Civique a été convenu et une visio-conférence en vue d'obtenir des informations sur le dispositif est convenu le vendredi 17 mars.

Tous les membres du CCAS sont conviés à ce rendez-vous.

Questions diverses

- Mme JANDRAIN présente les courriers d'information sur les impayés EDF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

PROCHAINE RÉUNION
LUNDI 15 Mai 2023 à 17 h 00

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 15 mai 2023.

La Vice-Présidente
Marthe JANDRAIN



La secrétaire de séance,
Elisabeth LYS

